



Assemblée générale

Distr. générale
8 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 17 b) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent :

« **Article 158**

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante. »

2. Le Comité des contributions se compose actuellement des membres suivants :

- M. Kenshiro Akimoto (Japon)*
- M. Petru Dumitriu (Roumanie)*
- M. Henry S. Fox (Australie)**
- M. Chinmaya R. Gharekhan (Inde)*
- M. Bernardo Greiver (Uruguay)**
- M. Alvaro Gurgel de Alencar Netto (Brésil)***
- M. Hassan Mohammed Hassan (Nigéria)**
- M. Ihor V. Humenny (Ukraine)*

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



M. Eduardo Iglesias (Argentine)**
M. Omar Kadiri (Maroc)**
M. Gebhard Benjamin Kandanga (Namibie)*
M. David A. Leis (États-Unis d'Amérique)*
M. Sergei I. Mareyev (Fédération de Russie)***
M. Bernard G. Meijerman (Pays-Bas)***
M. Hae-yun Park (République de Corée)***
M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes Ramos (Portugal)**
M. Ugo Sessi (Italie)***
M. Wu Gang (Chine)***

* Mandat expirant le 31 décembre 2003.

** Mandat expirant le 31 décembre 2004.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2005.

3. Les mandats de MM. Akimoto, Dumitriu, Gharekhan, Humenny, Kandanga et Leis venant à expiration le 31 décembre 2003, l'Assemblée générale sera appelée, à sa cinquante-huitième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2004.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission présentait à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est suggéré de procéder de même à la cinquante-huitième session.